

Comptes annuels 2010

Tous les montants sont en francs suisses.

1. Compte de résultats

1.1 Revenus

	2010	2009
Subventions fédérales	802'850'613.55	729'279'021.90
Subventions fédérales ordinaires	656'807'613.55	630'139'926.90
Subventions fédérales liées aux projets	61'853'000.00	58'999'095.00
Subvention fédérale pour l'overhead	80'800'000.00	36'700'000.00
Subventions DDC	2'950'000.00	3'000'000.00
Subvention fédérale SwissCore	440'000.00	440'000.00
Autres contributions	1'508'288.85	1'532'768.23
Contribution Principauté du Liechtenstein	250'000.00	250'000.00
Autres subsides de tiers	1'258'288.85	1'282'268.23
Prélèvement fonds « dons et legs à affectation indéterminée »	0.00	500.00
Remboursements	19'098'928.81	15'995'446.79
Remboursements	10'884'170.85	7'494'510.74
Subsides octroyés mais non utilisés	8'214'757.96	8'500'936.05
Revenus de biens de la fondation	63'338.40	72'228.09
Intérêts du capital de fondation	23'382.40	30'340.65
Loyers provenant de biens immobiliers	39'956.00	41'887.44
Comptes de régularisation actifs	6'703'565.95	1'692'718.49
Dissolution de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES/ESTROM	0.00	192'718.49
Partenariats de recherche avec les pays en développement	1'215'930.54	0.00
Initiatives ERA	21'189.41	0.00
Dissolution de provisions pour engagements découlant de la convention de prestations		
Programme spécial Médecine universitaire	4'765'918.00	1'500'000.00
Europ. & Developing Countries Clinical Trials Partnership	700'528.00	0.00
Revenu extraordinaire	135'627.76	208'925.34
Total	830'360'363.32	748'781'108.84

1.2 Charges

	2010	2009
Encouragement de la recherche	727'385'276.36	661'625'377.30
Recherche libre	599'611'316.65	538'649'069.62
Encouragement de projets	432'125'492.02	391'264'748.00
Encouragement de personnes	152'252'551.86	133'169'189.67
Réunions scientifiques	1'727'712.00	1'481'285.45
Subsides de publication	1'748'412.00	2'306'395.00
Autres subsides	2'154.75	134'567.05
Coopération internationale	11'754'994.02	10'292'884.45
Subsides à des organisations internationales	3'922'871.02	3'856'706.61
SCOPES	3'780'618.00	4'511'471.00
ESTROM	16'360.00	54'143.84
Partenariats de recherche avec les pays en développement	4'035'145.00	1'870'563.00
Recherche orientée	80'188'959.71	83'323'307.68
Programmes nationaux de recherche	17'723'469.71	13'440'807.68
Pôles de recherche nationaux	62'465'490.00	69'882'500.00
Programmes de tiers	47'585'000.00	39'653'000.00
SystemsX.ch	28'285'000.00	26'853'000.00
nano-tera.ch	19'300'000.00	12'800'000.00
Overhead	80'800'000.00	36'700'000.00
Initiatives ERA	33'446.16	144'175.50
Comptes de régularisation passifs	13'034'959.56	11'317'407.12
Création de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES/ESTROM	116'880.07	0.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	0.00	1'097'427.03
Initiatives ERA	12'054.51	21'189.41
Programme doctoral ProDoc	4'238'863.00	0.00
Création de provisions pour engagem. issus de la convention de prestations		
Programmes nationaux de recherche	3'635'151.98	7'316'302.68
Europ. & Developing Countries Clinical Trials Partnership	0.00	470'000.00
Pôles de recherche nationaux	5'032'010.00	2'412'488.00
Expertise & gouvernance scientifiques	7'403'986.91	7'591'614.61
Conseil de fondation	100'520.10	96'789.90
Présidence EUROHORCs	69'720.80	70'654.81
Conseil de la recherche, évaluation et assurance qualité	6'032'431.55	5'796'746.03
Comités de direction et groupes d'experts	1'071'314.46	1'496'630.87
Commissions de recherche	130'000.00	130'793.00
Relations publiques	1'830'788.46	2'077'566.97
Administration	24'342'636.57	24'155'860.95
Charges de personnel	19'721'556.40	18'761'690.47
Mandats externes	411'758.50	258'033.05
SwissCore	755'177.69	742'279.95
Autres charges administratives	655'727.52	1'079'922.60
Charges informatiques	1'713'133.86	2'505'113.18
Charges immobilières	527'850.65	305'162.70
Amortissements mobiliers et immobiliers	557'431.95	503'659.00
Charges extraordinaires	125'548.75	86'526.13
Excédent	-24'596'279.45	5'082'580.26
Total	830'360'363.32	748'781'108.84

2. Bilan

2.1 Actifs

	2010	2009
Actifs circulants	329'612'649.06	351'580'840.96
Liquidités	328'974'295.16	351'317'307.25
Diverses créances	361'657.65	179'725.70
Comptes de régularisation actifs	276'696.25	83'808.01
Actifs immobilisés	67'051'142.58	65'824'942.80
Mobilier	165'000.00	119'000.00
Immeubles	9'810'000.00	10'254'000.00
Immobilisations financières		
Dons et legs à affectation indéterminée	400'027.00	393'146.95
Dons et legs à affectation déterminée	55'346'115.58	53'728'795.85
Placement du capital de fondation auprès de l'AFF	1'330'000.00	1'330'000.00
Total	396'663'791.64	417'405'783.76

2.2 Passifs

	2010	2009
Capitaux étrangers	310'686'477.15	307'910'885.31
Dettes à court terme	283'277'064.78	283'702'188.92
Engagements vis-à-vis de tiers	952'053.68	1'182'519.73
Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées	270'990'018.39	274'555'770.93
Comptes de régularisation passifs	1'195'083.40	1'002'313.52
Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable	1'280'000.00	1'160'000.00
Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement		
SCOPES/ESTROM	3'373'484.81	3'328'957.80
Partenariats de recherche avec les pays en développement	1'235'506.99	2'451'437.53
Initiatives ERA	12'054.51	21'189.41
Programme doctoral ProDoc	4'238'863.00	0.00
Dettes à long terme	27'409'412.37	24'208'696.39
Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations		
Programmes nationaux de recherche	19'701'442.37	16'066'290.39
Programme spécial Médecine universitaire	0.00	4'765'918.00
Europ. & Develop. Countries Clinical Trials Partnership	263'472.00	964'000.00
Pôles de recherche nationaux	7'444'498.00	2'412'488.00
Dons et legs à affectation déterminée	55'400'611.29	54'328'795.85
Fonds propres	30'576'703.20	55'166'102.60
Dons et legs à affectation indéterminée	400'027.00	393'146.95
Capital de fondation	1'330'000.00	1'330'000.00
Réserves	53'442'955.65	48'360'375.39
Résultat annuel	-24'596'279.45	5'082'580.26
Total	396'663'791.64	417'405'783.76

3. Annexe

3.1 But de la Fondation

Conformément à l'article 1 de ses statuts, le Fonds national suisse (FNS) encourage la recherche scientifique en Suisse dans le but de renforcer sa compétitivité et sa mise en réseau sur le plan international, ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes. Une attention particulière est vouée à l'encouragement de la relève scientifique (de plus amples informations sont disponibles sur le site www.fns.ch).

3.2 Principes de la présentation des comptes

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes de la Surveillance fédérale des fondations. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats et de l'annexe et reflètent la situation financière effective.

3.3 Principes d'évaluation

Les actifs et les passifs sont évalués individuellement sur la base des valeurs d'acquisition ou vénales. Les principaux postes du bilan et dérogations aux principes d'évaluation sont brièvement commentés ci-dessous:

3.3.1 Liquidités

Avoirs en caisse, avoirs en comptes courants auprès de Postfinance et auprès du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Ces avoirs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

3.3.2 Diverses créances

Les créances diverses sont prises en compte à leur valeur nominale; elles englobent notamment les contributions pour des projets ou des bourses facturées à des tiers, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers, des avances, de même que des impôts anticipés récupérables.

3.3.3 Comptes de régularisation actifs

Paiements anticipés pour des prestations qui ne seront fournies qu'au cours du nouvel exercice.

3.3.4 Mobilier et matériel informatique

Il s'agit de mobilier de bureau, de matériel informatique et d'appareils nécessaires à l'exploitation. La limite d'activation est de Fr. 20'000.-- par objet. L'amortissement se fait de manière linéaire à partir de la valeur d'acquisition sur toute la durée d'utilisation.

3.3.5 Immeubles

Il s'agit des bureaux et terrains utilisés à des fins d'exploitation. Ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. L'amortissement est effectué sur une durée d'utilisation de 30 ans.

3.3.6 Immobilisations financières

Outre le capital de fondation placé sur un compte portant intérêt auprès de l'Administration fédérale des finances, les immobilisations financières comprennent les éléments patrimoniaux provenant de dons et de legs. Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale et les titres à leur cours actuel. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées sans effet sur le résultat via les comptes Dons et

legs à affectation déterminée ou à affectation indéterminée. Les avoirs sont placés en conformité aux directives en matière de placement.

3.3.7 Engagements vis-à-vis de tiers

Il s'agit de prestations fournies et facturées par des tiers, mais qui ne sont exigibles qu'au cours du nouvel exercice. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

3.3.8 Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées

Subsides pour des projets, des bourses, des réunions, des publications et pour la coopération internationale qui sont prêts à être versés. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, les subsides qui s'étendent sur plusieurs années civiles sont répartis par tranches et comptabilisés directement sur les exercices respectifs:

- encouragement de projets de la recherche libre et orientée
- professeurs boursiers FNS et EURYI-Awards
- programme doctoral ProDoc
- Ambizione
- subsides pour des projets et cotisations de membres dans le cadre de la coopération internationale

Autrement dit, les tranches dont le paiement interviendra au cours des prochains exercices sont uniquement mentionnées dans l'annexe (cf. point 3.6).

3.3.9 Comptes de régularisation passifs

Prestations fournies par des tiers mais non encore payées ou non encore facturées. Elles sont évaluées sur la base des commandes et des offres.

3.3.10 Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable

Provisions pour soldes de vacances et de l'horaire variable des collaboratrices et des collaborateurs du Secrétariat du FNS. Ils sont évalués sur la base du barème salarial moyen et incluent l'ensemble des cotisations sociales.

3.3.11 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Fonds à affectation déterminée, que des tiers, par exemple la Direction du développement et de la coopération (DDC), et le FNS mettent à disposition pour certains programmes et qui n'ont pas encore été totalement utilisés dans le cadre de leur affectation.

3.3.12 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Des provisions peuvent être constituées en cas de non-réalisation d'objectifs fixés dans la convention de prestations avec la Confédération et mesurables au moyen de valeurs comptables. Les subsides fédéraux qui doivent être utilisés pour des mesures précises conservent ainsi leur affectation.

3.3.13 Dons et legs à affectation déterminée

Dons et legs à affectation déterminée qui n'ont pas encore été entièrement utilisés en tant que subsides d'encouragement. Ils sont évalués à leur valeur nominale, le cas échéant à leur valeur actuelle, et incluent le crédit d'impôts anticipés.

3.3.14 Dons et legs à affectation indéterminée

Il s'agit de valeurs patrimoniales ayant été cédées au FNS sans affectation et non encore utilisées. Ces valeurs sont placées auprès de l'Administration fédérale des finances.

3.3.15 Capital de fondation

Selon l'article 4, alinéa 2 des statuts, le capital de fondation est constitué par les fonds attribués par les fondateurs et la contribution de la Confédération.

3.4 Commentaires sur le bilan

3.4.1 Diverses créances

Au 31.12.2010, il n'existait aucune créance exigible depuis plus de douze mois. En conséquence, il n'a été procédé à aucune correction de valeur.

3.4.2 Immobilisations financières

A la date de clôture de l'exercice, les immobilisations financières affichaient le solde suivant:

Dons et legs	31.12.2010	Pour cent	31.12.2009	Pour cent
Liquidités, dépôts à terme et créances	9'479'381.58	17 %	8'802'355.80	17 %
Obligations et fonds en obligations	20'847'020.50	38 %	20'494'162.00	38 %
Actions et fonds en actions	19'680'949.50	35 %	19'710'994.00	36 %
Autres placements	5'738'791.00	10 %	5'114'432.00	9 %
Total	55'746'142.58	100 %	54'121'943.80	100 %

Au 31.12.2010, afin de couvrir une partie du risque de change sur les devises étrangères, des contrats de devises à terme étaient conclus pour un montant de Fr. 5'177'102.--.

3.4.3 Engagements pour soldes de vacances et de l'horaire variable

Les charges de personnel comprennent un accroissement des soldes de vacances et de l'horaire variable pour un montant de Fr. 120'000.--, ces soldes passant, au total, de Fr. 1'160'000.-- au 31.12.2009 à Fr. 1'280'000.-- au 31.12.2010.

3.4.4 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Il s'agit de fonds non encore engagés au titre de subsides d'encouragement de la recherche, mais réservés en faveur de certains programmes ou initiatives. Ces fonds proviennent, au moins en partie, de tiers et doivent, en principe, leur être remboursés s'ils ne sont pas utilisés selon leur affectation dès lors que les activités ont pris fin.

	Solde au 31.12.2009	Subsides de tiers	Subside FNS	Remboursements	Dépenses ¹	Solde au 31.12.2010	
SCOPES	3'276'604.74	DDC	2'000'000.00	2'000'000.00	97'498.07	4'000'618.00	3'373'484.81
ESTROM	52'353.06	DDC	0.00	0.00	0.00	52'353.06	0.00
Partenariats de recherche avec des pays en développement	2'451'437.53	DDC	950'000.00	2'016'499.50	-3'285.04	4'179'145.00	1'235'506.99
Initiatives ERA	21'189.41	Div.	24'311.26	0.00	0.00	33'446.16	12'054.51
Programme doctoral ProDoc	0.00	CUS, Conseil de l'EPF	8'325'000.00	15'499'325.91	351'824.09	19'937'287.00	4'238'863.00

¹ Encouragement de la recherche, avec part administrative et remboursements de subsides de tiers ou radiation de la part du FNS

Le programme ESTROM est définitivement achevé et les fonds résiduels ont été proportionnellement répartis entre DDC et FNS.

Dans le cadre des partenariats de recherche avec des pays en développement, des remboursements parvenus au FNS en 2009 ont en partie été restitués aux chercheuses et chercheurs dans le but d'achever leur projet. Ceci explique le montant négatif des remboursements pour 2010.

Dans le cadre du programme doctoral ProDoc, une provision a été constituée pour la première fois en date du 31.12.2010 suite à la décision de la CRUS de se retirer de ce programme à partir de 2012. La provision sert au financement des tranches déjà engagées en 2012, destinées à des subsides ProDoc .

3.4.5 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Il s'agit de provisions destinées à financer la poursuite d'activités liées à des objectifs financièrement mesurables, fixés dans la convention de prestations 2008 à 2011, mais non atteints ou partiellement atteints à ce stade.

	Solde au 31.12.2009	Objectif de prestation 2010	Valeur actuelle¹ 2010	Solde au 31.12.2010
Programmes nationaux de recherche	16'066'290.39	22'000'000.00	18'364'848.02	19'701'442.37
Programme spécial Médecine universitaire ²	4'765'918.00	0.00	0.00	0.00
EDCTP	964'000.00	0.00	700'528.00	263'472.00
Provisions FNS	2'412'488.00	70'000'000.00	64'967'990.00	7'444'498.00
Solde au 31.12.2010				27'409'412.37

¹ Charges après déduction des produits issus de remboursements et de subsides non sollicités.

² Les charges relatives au programme spécial Médecine universitaire sont financées. D'entente avec le SER, le solde des provisions peut être utilisé dans le cadre de la recherche clinique axée sur les patients.

3.4.6 Comptes du fonds

Dons et legs à affectation déterminée		2010
Solde au 31.12.2009		54'328'795.85
Produits des intérêts et des dividendes		923'237.18
Pertes de change		429'590.23
Donations ¹		734'495.71
Prélèvements sur le fonds destiné à des projets de recherche		0.00
Frais administratifs		156'327.22
Solde au 31.12.2010		55'400'611.29
Dons et legs à affectation indéterminée		2010
Solde au 31.12.2009		393'146.95
Produits des intérêts		6'880.05
Donations		0.00
Prélèvements sur le fonds		0.00
Solde au 31.12.2010		400'027.00

¹ Les donations des Dons et legs à affectation déterminée comprennent un montant de Fr. 54'495.71, qui figure également à l'actif du bilan au 31.12.2010 dans les liquidités des actifs circulants.

3.5 Commentaires sur le compte de résultats

3.5.1 Subsidés fédéraux liés à des projets

Le FNS a reçu les aides fédérales liées aux projets suivants:

	Projet, programme, instrument	2010	2009
Secrétariat d'Etat pour l'éducation et la recherche SER	CH-Intex	5'528'000	5'513'800
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	ProDoc	8'325'000	13'450'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	SystemsX.ch	28'500'000	27'000'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	nano-tera.ch	19'500'000	13'000'000
Université de Genève, EPFZ, Université de Bâle, EPFL	Programme de coopération	-	35'295
Total		61'853'000	58'999'095

3.5.2 Subventions DDC

La Direction du développement et de la coopération (DDC) a alloué au FNS les subventions suivantes pour la réalisation de programmes spéciaux:

	2010	2009
SCOPEs	2'000'000	2'000'000
Partenariats de recherche avec les pays en développement	950'000	1'000'000
Total	2'950'000	3'000'000

3.5.3 Montant des honoraires versés au Conseil de fondation

Conformément au règlement relatif à l'indemnisation des organes du FNS, notamment le Conseil de fondation, le Comité du Conseil de fondation, le Conseil national de la recherche et les commissions de recherche, les indemnités fixes et les indemnités journalières suivantes ont été versées aux membres du Conseil de fondation:

Indemnisation des membres du Conseil de fondation	2010	2009
Indemnités fixes	30'000	30'000
Indemnités journalières	49'250	47'750
Total	79'250	77'750

3.6 Subsidés octroyés pour les exercices futurs

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, le FNS comptabilise les subsidés alloués sur plusieurs années sous la forme de tranches, dont seule la première est imputée à l'année comptable en cours. Les tranches accordées pour les années suivantes ne sont comptabilisées que sur l'exercice correspondant. En date du 31.12.2010, les engagements suivants ne figuraient pas dans le bilan et devront être remplis dans les années à venir:

	2011	2012	2013	2014	Total
Encouragement libre de projets	247'130'411	99'319'932	0	0	346'450'343
Encouragement de personnes ¹	75'770'032	44'178'930	14'554'859	0	134'503'821
Coopération internationales	5'183'340	1'957'227	304'263	271'714	7'716'544
Programmes nationaux de recherche	12'845'433	6'446'050	496'133	611'926	20'399'542
Pôles de recherche nationaux	64'810'000	54'915'000	31'955'000	4'500'000	156'180'000
Total	405'739'216	206'817'139	47'310'255	5'111'926	665'250'250
Subsidés internationaux en €	479'838.80	340'936	102'000	0	922'774.80
Subsidés internationaux en USD	70'000.00	0	0	0	70'000.00

¹Le montant figurant en 2012 comprend aussi la tranche du programme doctoral ProDoc de Fr. 4'238'863, montant compris dans le bilan au 31.12.2010 comme engagement pour subsidés spécifiques à l'encouragement, conformément au chiffre 3.4.4.

3.7 Valeur d'assurance-incendie des actifs mobiliers et immobiliers

	2010	2009
Mobilier et matériel informatique	3'728'617	3'728'617
Immeubles	25'716'814	25'716'814

3.8 Engagements auprès d'institutions de prévoyance professionnelle

	2010	2009
Caisse de pensions PKG	3'170.90	0.00
Publica	541.45	530.40
CPJ/Comedia	2'183.40	3'682.40
Total	5'895.75	4'212.80

3.9 Prestations gratuites en faveur du FNS

Pour expertiser les requêtes déposées, le FNS recherche des expertes et experts de façon ciblée, en Suisse et à l'étranger. La plupart de ces expertises sont effectuées gratuitement.

3.10 Transactions avec des personnes et organisations liées

En 2010, des subsides d'encouragement d'un montant total de 25,2 millions de francs ont été alloués aux membres du Conseil national de la recherche et des commissions spécialisées, ce qui représente 4,3 % des subsides octroyés (2009 : Fr. 17,8 millions, soit 3,1 %). La limite supérieure fixée par le Comité du Conseil de fondation selon l'art. 16, 2^e al., lettre k, des statuts, est respectée.

3.11 Informations sur la mise en œuvre d'une évaluation des risques

En 2010, le FNS a fait une évaluation approfondie des risques encourus, qui a été approuvée par le Comité du Conseil de fondation. Selon cette évaluation et au vu des mesures visant la surveillance et la réduction des risques, aucun risque n'a été identifié, durant l'exercice écoulé, de nature à porter préjudice de manière durable ou substantielle à la situation financière du Fonds national suisse. Selon l'évaluation, aucun risque caractéristique, dans un avenir proche, n'exige un réajustement des valeurs comptables de la fortune et des dettes.

3.12 Evénements postérieurs à la date du bilan

A notre connaissance, il ne s'est produit aucun événement majeur postérieur à la date du bilan qui pourrait influencer les comptes annuels.

4. Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), Berne

En notre qualité d'organe de révision et en collaboration avec BDO Visura, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultat et de l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas de fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'évaluation en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a 1^{er} al. chiffre 3 du CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 17 mars 2011

Contrôle fédéral des finances

sig. Eric-Serge Jeannet
Expert-réviseur agréé

sig. Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

Le Conseil de fondation du FNS a approuvé les comptes annuels lors de sa séance du 1^{er} avril 2011.